INÉGALITÉS SOCIALES ET CONGÉS PARENTAUX AU CANADA ET AU QUÉBEC

Sophie Mathieu | Université de Montréal

Lindsey McKay | Université Brock

et Andrea Doucet | Université Brock







e Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) vient tout juste de fêter ses 10 ans. Quel bilan peut-on dresser de la mise en place des congés parentaux au Québec? Les familles québécoises sont-elles mieux soutenues dans leur travail de soins que les familles canadiennes? Est-ce que toutes les Québécoises ont accès à un congé de maternité?

En 1997, Québec annonce la mise en place d'une nouvelle politique familiale, dont les deux pièces maîtresses sont celles de la mise en place d'un réseau de services de garde subventionnés et la promesse d'un nouveau congé parental. Cette promesse ne s'avère pas facile à réaliser. Au Canada, les congés parentaux sont liés au programme fédéral d'assurance-emploi. Or, le Québec souhaite désormais rapatrier des responsabilités en matière de gestion des prestations parentales. En 2005, une entente est signée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial, qui donne au Québec la possibilité de mettre en œuvre son propre régime à compter de janvier 2006. Cette entente prévoit un rabais de cotisation au Régime fédéral d'assurance-emploi pour tous les cotisants québécois.

LES MÈRES QUÉBÉCOISES SE PRÉVALENT DAVANTAGE D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ

Les effets de la mise en place du RQAP sur l'utilisation du congé de maternité se font rapidement sentir. Depuis la mise en place du RQAP en 2006, l'écart entre la proportion de femmes qui se prévalent d'un congé de maternité au Québec et dans le reste du Canada ne cesse de se creuser. Selon des

données de l'Enquête sur la couverture de l'assurance-emploi, 67% des Québécoises et 66% des Canadiennes à l'extérieur du Québec ont pris un congé de maternité en 2004. Or, en 2013, cette proportion s'élevait à 89% chez les Québécoises, mais seulement à 64% chez les femmes qui vivent dans les neuf autres provinces.

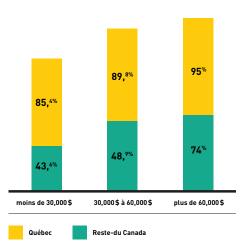


Les familles québécoises sont donc plus nombreuses, toutes proportions gardées, à recevoir de l'aide gouvernementale à l'arrivée d'un enfant. Partout au Canada, ce sont les familles avec un revenu élevé qui se prévalent davantage des congés de maternité. Les familles dont le revenu familial est modeste utilisent dans une moindre proportion ces congés.

Toutefois, tout comme l'indique la figure 1, un écart important se creuse entre le Québec et les autres provinces dans l'utilisation du congé par les familles moins nanties. Plus précisément, les mères qui vivent dans un ménage dont le revenu total est de 30 000 \$ ou moins sont plus sujettes à se prévaloir d'un congé payé au Québec que dans les autres provinces. En 2013, 85 % des Québécoises — mais seulement 44 % des Canadiennes — dont le revenu familial était modeste ont eu accès à un congé de maternité payé.

FIGURE 1

Proportion des mères qui ont reçu des prestations de maternité ou parentales selon le revenu du ménage et le programme, 2013



Source: Enquête sur la couverture de l'Assurance-emploi Note: Bien que l'enquête fournisse des données complètes, elle ne représente pas tous les Canadiens puisqu'elle exclut les résidents des trois territoires du Canada et les peuples autochtones vivant sur les réserves des Premières Nations.

Le RQAP est plus équitable, puisque l'écart entre l'utilisation du congé chez les femmes dont le revenu familial est sous la barre de 30 000 \$ (85 %) et celles dont le revenu familial est de plus de 60 000 \$ (95 %) n'est que de 10 points de pourcentage; cet écart est de plus de 30 points de pourcentage dans les neuf autres provinces canadiennes (44 % des mères canadiennes dont le revenu est modeste ont eu accès à un congé de maternité, contre 74 % des femmes

dont le revenu familial excède 60 000 \$). En matière de prestations de maternité, il vaut mieux être une mère québécoise qu'une mère d'une autre province, surtout lorsque les revenus sont modestes.

Comment expliquer ces écarts aussi importants entre le Québec et les autres provinces? Sans aucun doute, par les critères d'admissibilité pour l'obtention d'un congé payé, qui s'avèrent plus faciles à remplir au Québec que dans les autres provinces canadiennes. En effet, au Canada (et au Québec jusqu'en 2006), il faut avoir cumulé 600 heures de travail rémunéré pour se qualifier pour l'obtention d'un congé payé. Ce congé est par la suite rétribué à 55% du salaire, avec un plafond assurable maximal de 51300\$ en 2017. En revanche, au Québec. tout parent dont le salaire est de 2000\$ ou plus se qualifie pour l'obtention d'un congé payé. À titre comparatif, une femme qui travaille au salaire minimum au Québec (10,75\$ l'heure) n'a besoin que de travailler 186 heures pour se qualifier pour l'obtention d'un congé parental. Les prestations parentales au Québec sont également plus généreuses et peuvent atteindre jusqu'à 75 % du salaire (avec un plafond assurable maximal de 72500\$ en 2017).

LE RQAP N'OFFRE TOUTEFOIS PAS DE PRESTATIONS UNIVERSELLES

Malgré tout, les prestations de maternité offertes au Québec ne le sont pas de manière universelle, puisque le RQAP demeure une politique liée à la participation au marché du travail et non une politique de soins. Les mères à la maison, les assistés sociaux et les étudiants qui vivent de prêts et bourses se voient donc exclus de toute forme de soutien gouvernemental.

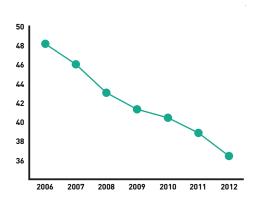
Les femmes dont le revenu est modeste semblent particulièrement sous-représentées parmi les mères qui reçoivent des prestations du RQAP. Mentionnons ici que les mères qui vivent dans un ménage à faible revenu ont droit à une majoration de leurs prestations, pouvant atteindre jusqu'à 80% de leur salaire. Toutefois, le plafond du revenu qui permet l'obtention d'une majoration, soit 25 921\$, n'a pas été indexé depuis 2006. Autrement dit, il est

de plus en plus difficile pour les femmes à revenu modeste de se qualifier pour l'obtention d'une majoration de leurs prestations de maternité.

Il s'avère donc peu surprenant, comme l'illustre la figure 2 qui s'appuie sur des données administratives compilées par le Conseil de gestion de l'Assurance parentale (CGAP), de constater que la proportion de mères qui reçoit des prestations de maternité, et dont le revenu personnel est inférieur à 30000\$, diminue au fil du temps, passant de 48 % à 36 % entre 2006 et 2012. Même si l'inflation peut en partie expliquer cette tendance à la baisse, les mères ayant touché un revenu élevé – défini comme étant le salaire maximal assurable – représente une part croissante des mères bénéficiant du RQAP.

FIGURE 2

Proportion des bénéficiaires de prestations de maternité dont le revenu personnel est de 30 000\$ ou moins, Québec, 2006-2012



Source: Conseil de gestion de l'Assurance parentale, 2015.

En effet, les données du CGAP révèlent qu'à partir de 2009, il y a une augmentation très progressive de la proportion de femmes et de ménages qui gagnent le revenu maximal assurable ou plus parmi l'ensemble des bénéficiaires des prestations. Alors qu'en 2008, 10,3 % des mères bénéficiaires du RQAP gagnaient le salaire maximal assurable ou plus (qui est alors de 60500\$), cette proportion augmentait à 11,1% en 2012 (alors que le salaire maximal assurable est de 66 000\$). De même, alors que les couples où les deux parents gagnaient le salaire maximal assurable ne constituent que 4,1% des récipiendaires des prestations en 2008, ils représentaient 4,6% des prestataires du RQAP en 2012.

CONCLUSION

Tant au Québec que dans les autres provinces, l'admissibilité à un congé parental payé est tributaire de la participation au marché du travail. Inévitablement, ni le RQAP, ni le programme canadien de congés de maternité ne garantit un accès universel des nouveaux parents au soutien financier de l'État.

Quelles sont les familles qui réussissent à se prévaloir davantage d'un congé de maternité payé? D'abord et avant tout, les familles québécoises, plus que les familles canadiennes, en raison des critères d'admissibilité au programme qui sont plus faciles à rencontrer et des prestations plus généreuses offertes aux nouveaux parents. Notons aussi que les familles plus aisées, tant au Québec que dans les autres provinces, éprouvent moins de difficultés à obtenir un congé payé.

En revanche, les mères dont le revenu est plus modeste, peu importe leur province de résidence, bénéficient d'un congé de maternité dans une moindre proportion. Pourtant, tant au Québec que dans les autres provinces, les cotisations au programme de congés parentaux (par l'entremise de l'Assurance-emploi au Canada et du RQAP au Québec) sont obligatoires pour les travailleurs salariés. Certaines familles cotisent donc, via leur emploi rémunéré, à un programme gouvernemental dont elles ne peuvent bénéficier. Or, des mesures de «bonification» de l'un ou l'autre des programmes, par exemple en ajoutant des semaines de congé ou en modifiant le montant des prestations versées, ne risqueraient que d'exacerber les inégalités sociales entre les familles « riches » et «pauvres» en congés parentaux. Il faut plutôt se pencher sur les critères d'admissibilité à chacun des programmes pour garantir une plus grande justice sociale dans le soutien gouvernemental offert aux nouveaux parents.

Pour lire le rapport complet «Politiques du marché du travail, soutien aux soins parentaux et disparités sociales», voir:

www.cgap.gouv.qc.ca/publications/autres.asp